

vent passer pour grand homme, et l'on admettra que le sujet de cette étude est bien du nombre des Canadien-Français dont nous avons le droit d'être fiers.

VIEUX ROUGE.

## UN BON MOUVEMENT.

S'il faut en juger par des événements récents, M. Israel Tarte n'est pas l'habile homme que l'on pense. Après s'être saigné de \$30,000 il se trouve à avoir un seul organe dans la presse, et un organe fort discrédité.

Ses collègues, MM. Silton et Mulock, ont démontré encore une fois qu'ils sont supérieurs à lui en affaires.

Sans scandales et apparemment sans déboursés considérables, ils se sont assurés une réclame effrénée dans tous les journaux du pays.

La gloire n'a qu'un temps et celle de M. Silton commence déjà à pâlir. Celle de M. Mulock est dans tout son éclat. Il vient d'obtenir le *penny-postage*, une réforme immense qui permettra aux nouveaux déballés d'Albion, d'adresser à leur père, à leurs tantes, leurs cousins, des lettres sur lesquelles ils apposent un timbre de deux sous, tandis que les canadiens en seront quitte pour payer le délit crée par ce nouveau tarif et payer 3 centins pour écrire à leur blonde à Longueuil.

Mais le public n'apprécie pas encore tous les avantages qu'il va retirer de ce nouveau système, et il considère surtout M. Mulock comme un économie féroce, qui, en profitant des lois établies par ses prédécesseurs d'une part, et d'autre part, en regnant sur la maigre pitance des employés de son département, a réussi à faire un étalage d'économie de bout de chandelles.

Il y a bien une ombre au tableau, c'est qu'avec les Etats-Unis qui viennent d'adopter un tarif ultra protecteur comme dans l'Angleterre libre échangiste, les derniers rapports des directeurs des postes accusent un surcroît de revenus extraordinaire dû à la reprise universelle des affaires.

Il faudrait donc croire que les talents de financier de M. Mulock, déjà passablement enriébrachés par les résultats qu'il a obtenus par la "Farmer's Trust & Loan Company" d'Ontario, de fameuse mémoire, ne sont pas pour grand chose dans l'état des recettes du département des postes.

Quoiqu'il en soit M. Mulock doit envisager l'avenir avec terreur ; il doit s'en appercevoir dès maintenant puisqu'il n'entend pas reduire le tarif pour l'expédition des lettres avant de connaître les conséquences du *penny postage*. Mais ce qui va probablement lui causer d'autres inquiétudes s'est l'action des banques qui viennent de décider, en pratique, d'enlever au département des postes environ \$1,500,000 de revenus en se substituant à lui pour l'expédition des mandats.

Nous disons "en se substituant." Il est bien entendu qu'il n'y a rien d'obligatoire ; mais le changement s'opérera par la force des choses, parce que les gens aiment plutôt aller à leur banque que de courrir après les employés d'un bureau de poste.

Cette réforme très importante le public l'attendait depuis longtemps. Nous la devons aux officiers de l'Association des Banquiers Canadiens et il n'y a aucun doute que le public en profitera.

Voici en quoi elle consiste.

Autrefois pour transmettre de l'argent par l'entremise des banques, fusse un centin, — il fallait faire un chèque ou prendre une traite, ce qui coutait 25 centins, sans parler des formalités. D'après le nouveau système le mandat émis par les banques sous nommés sera payable sur présentation à aucune d'elles, et le coût sera proportionné au montant à transmettre.

Le tarif établi est comme suit : —

Montant.	Payable par l'acheteur.	A payer à la Banque qui reçoit.
Moins de \$10.00	\$0.08	\$0.04
\$10.00 à 20.00	0.10	0.05
20.00 à 30.00	0.12	0.06
30.00 à 50.00.	0.14	0.07